



AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre,

PORTE A LA CONNAISSANCE DE SES ADMINISTRÉS, que la délibération du Conseil communal du 28 septembre 2021 concernant le règlement complémentaire sur le roulage ci-après :

- Établissement d'une zone d'évitement rue Grande ;

A été approuvée par la tutelle spécifique d'approbation du Service Public de Wallonie en date du 4 novembre 2021.

Le règlement complémentaire sur le roulage est publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Le présent règlement entre en vigueur dès la matérialisation sur place et au plus tôt le 5ème jour qui suit la présente publication et peut être consulté au secrétariat communal du Centre administratif du Préau, rue du Fraity, 76, aux jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15 ou prendre rendez-vous au 069/59.00.60.

Fait à Bernissart le 18 NOV. 2021

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN